

CTP Départemental du 06 Janvier 2011

Rappelons que ce CTPD qui devait initialement se tenir le 17 décembre dernier avait été boycotté par les syndicats : Union SNUI SUD Solidaires, CGT-Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques, dans la mesure où son ordre du jour principal consistait en la répartition des suppressions d'emplois au titre de 2011.

Ce 6 janvier, la délégation Force Ouvrière, tout en condamnant fortement la politique de réduction des emplois, a pensé qu'il était utile pour l'information des agents de la DDFIP du Pas de Calais de siéger à cette instance statutaire afin de :

- demander à notre Direction locale de justifier des décisions prises dans ce cadre
- préserver au mieux l'intérêt des agents et particulièrement ceux dont le poste est supprimé
- d'exprimer officiellement sa position sur les suppressions d'emplois.

CFDT Finances a siégé toute la séance. La CFTC a quitté la séance avant le débat sur les réductions d'emplois et la CGT avait lu une motion, avant de se retirer. Quant à l'Union SNUI/SUD, elle a une nouvelle fois boycotté le CTPD sans indiquer de motif particuliers.

M.CARRE, DDFIP, présidait le CTPD, la CFDT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Hugues COCHE remplissant cette tâche pour l'Administration.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Les suppressions d'emplois en 2011

Notre département contribue à hauteur de 32 emplois au plan de réduction des suppressions d'emplois de la DGFIP qui au plan national s'établit à 2543 ETP. La filière gestion fiscale y contribue à hauteur de 19 emplois et la filière gestion publique à hauteur de 13 emplois.

FO-DGFIP a fait remarquer au DDFIP, qu'à force de suppression d'emplois depuis plusieurs années, « il n'y a plus d'os à ronger ». En réponse, le DDFIP a admis que la situation était tendue et qu'en fonction des départs en retraite à venir sur l'année, la filière gestion publique absorberait les 16 emplois à supprimer, mais, que par contre, la filière fiscale aurait 60 emplois non pourvus. Selon lui, faute de crédits d'auxiliaires, la situation sera difficilement tenable.

Dans l'esprit de la lettre de fin d'année de notre Directeur Général, nous lui avons dit qu'il conviendrait également, au niveau départemental, d'en tenir compte concernant les objectifs à tenir pour 2011.

Les suppressions d'emplois dans la filière fiscale : - 19

En fait, au nombre de 18 (cadres A, B et C confondus), la Délégation Interrégionale prenant en charge une suppression. Leur ventilation a été opérée de la manière suivante, sur la base de la méthode dite de l'efficience (!). Elles seront effectives au 01/09/2011 :

- 10 sur les CDI/SIP (annexe 3) : ARRAS-OUEST (-1), BOULOGNE (-1), BRUAY LA BUISSIERE (-1), CALAIS (- 2), LENS NORD (- 1), HENIN BEAUMONT (1), LILLERS (-1), SAINT OMER (-1) et SAINT POL (- 1). Ce choix de la direction résulte de l'écart constaté entre l'effectif TSM et l'effectif souhaitable. Sur BOULOGNE, LENS NORD, HENIN BEAUMONT et LILLERS, la Direction n'a pas ajusté les emplois implantés à cet écart, voulant tenir compte à la fois de l'importance du gracieux et de la taille des structures.
- 4 emplois au titre de la contribution de la DDFIP à la mise en place des CSP (lire centres de services partagés CHORUS)
- 1 emploi de géomètre expert



- 2 emplois au titre de l'EDRA (équipe dépannage de la filière fiscale) dont 11 emplois sur 18 sont actuellement pourvus
- 1 emploi de catégorie A sur la BDV de CALAIS

Dans le cadre du redéploiement d'effectifs, à noter la création de 2 emplois de cadres A : futurs adjoints des SIP à Béthune et Lens Sud et la création de 4 emplois de B en résidence de Arras Est, Béthune, Lens Nord et Montreuil pour apporter un supplément de technicité.

Les suppressions d'emplois dans la filière gestion publique : -13

Ils concernent les cadres B et C et seront effectifs au 01/01/2011

- 3 emplois au titre de l'ajustement RH prélevés sur les effectifs de la Direction de la manière suivante : 1 emploi de B commissionné, 1 emploi sur l'équipe EMR et 1 emploi d'agent de service
- 10 emplois sur le réseau des trésoreries sur lesquels la Direction explique ses choix pour les postes qui ont un effectif implanté supérieur ou inférieur à l'ORE théorique à planter. Il peut s'agir de prendre en compte la fonction de caisse assurée par un poste municipal intégrant le bâtiment d'un SIP, de ne pas fragiliser des petites structures (à 3 ou 4 agents), de maintenir l'effectif actuellement implanté lorsque la différence est de 0,5 emploi ou de renforcer un poste pour des raisons particulières (Hénin-Beaumont Municipale).

Nous avons fait remarquer la baisse importante d'effectifs pour les 4 postes de Calais Municipale (-2), Arras banlieue (-1,5), Audruicq (-1,5) et Marquise (-1) postes comptables dont la charge de travail est importante. Selon l'Administration, cette baisse s'explique à première vue par une ORE Brute moins favorable en 2009 qu'en 2008. Par ailleurs, 2 emplois vont être créés au CPS (implanté dans les locaux de la DDFIP) dont le périmètre va être élargi.

Nous avons également demandé à la Direction de nous communiquer la ventilation de l'ORE pour chaque poste : ce sera fait après le présent CTPD. D'autre part, la Direction a refusé, au motif de la complexité et donc du risque de mauvaise interprétation de notre part, de nous communiquer l'implantation des effectifs en Direction par service. Pourtant, dans d'autres départements ces documents sont communiqués sans qu'il soit nécessaire de les demander...

Notre Direction locale aurait-elle des chiffres à nous cacher ???

Serions nous « irresponsables » au point de ne voir que le mal partout ???

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > CONTRE à l'unanimité

FO DGFIP 62 conteste l'approche gouvernementale visant à faire de la fusion le réservoir à suppressions d'emplois du budget de l'Etat au nom de gains de productivité qui sont loin de se traduire sur le terrain.

Cette politique du « faire plus avec moins de moyens » ne résiste pas à la réalité de l'exercice des missions. Elle déstabilise lourdement notre administration financière, va à l'encontre de la démarche affichée de mettre l'utilisateur au cœur de la réforme et conduit à une dégradation continue des conditions de travail.

2 – le choix des HV et des cycles horaires, dans le cadre de la mise en place des règles de vie communes au 01/01/2011.

Suite au CTPC du 06/12, chacun (mis à part certains cadres A obligatoirement soumis au forfait) a dû se prononcer individuellement sur son choix d'horaires variables, sachant que ce choix est valable pour l'année. Dans les structures travaillant 5 jours, le choix a été le suivant :



310 agents ont opté pour le régime à 38h30, 33 pour le régime à 37h30, 39 pour le régime à 37h et 2 pour celui à 36h12.

Dans les structures à travaillant 4,5 jours; 66 agents ont opté pour le régime à 37h et 1 pour celui à 36h. Pour les agents de l'EMR, c'est le régime du forfait (26 ont opté pour ce dernier, 2 contre et 4 ne se sont pas prononcés) qui s'appliquera à tous.

La consultation sur le choix des cycles horaires des structures travaillant 5 jours a donné le résultat suivant : 42 postes ont opté pour le cycle V001 (plage fixe de 9h30 à 11h30) et 1 (Croisilles) pour le cycle V 030 (plage fixe de 9h30 à 12h). Les postes travaillant 4,5 jours vont être consultés dans les jours à venir. Suite à ces consultations, un règlement intérieur type sera soumis avant la fin du mois à un nouveau CTPD.

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > à l'unanimité

Enfin, nous nous sommes émus auprès de la Direction des débits pour le moins laborieux de l'application AGORA, Bien que le problème soit national, notre Direction nous a dit mettre tout en œuvre pour solutionner rapidement ces problèmes qui compliquent inutilement la vie des agents.

Vos représentants FO-DGFIP62 en CTPD sont :
Laurence DIDAUX (MARQUION) & Nathalie ARNOUX (ST-POL)
Stéphane THIRIAT (OUTREAU) & Jacques REGNIER (EMR)

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu



Section FO DGFIP du Pas de Calais



Les informations syndicales vous intéressent ? ?

Vous souhaitez les recevoir gratuitement sur votre boîte aux lettres électronique ?

Rien de plus simple ! Renvoyez tout simplement ce coupon réponse à :

Section Locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

Oui je souhaite recevoir gratuitement les informations du syndicat FO DGFIP 62

NOM : _____

PRENOM : _____

COURRIEL : _____@dgfip.finances.gouv.fr

POSTE DE TRAVAIL : _____

Fait à _____ le _____

Signature

✂-----

Les informations syndicales vous intéressent ? ?

Vous souhaitez les recevoir gratuitement sur votre boîte aux lettres électronique ?

Rien de plus simple ! Renvoyez tout simplement ce coupon réponse à :

Section Locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

Oui je souhaite recevoir gratuitement les informations du syndicat FO DGFIP 62

NOM : _____

PRENOM : _____

COURRIEL : _____@dgfip.finances.gouv.fr

POSTE DE TRAVAIL : _____

Fait à _____ le _____

Signature

Section locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 ✉ : fo.062@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP62 : www.fo-dgfip-sd.fr/062/